

lieu de naissance de Legendre.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **9 (1907)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MÉLANGES ET CORRESPONDANCE

Le lieu de naissance de Legendre.

Une question, déjà ancienne, (n° 755) de l'*Intermédiaire des mathématiciens*, a appelé l'attention du colonel Brocard sur le problème controversé du lieu de naissance de Legendre, certaines biographies désignant Toulouse, et d'autres Paris. M. Brocard donnait le conseil de faire des recherches à la mairie du 16^{me} arrondissement de Paris où, croyait-il, devait se trouver l'acte de décès. L'avis me sembla bon, et l'un de nos collègues de la Société Mathématique de France, M. Pierre Renard, eut l'obligeance, sur ma prière, d'entreprendre les démarches.

A la mairie du 16^{me} arrondissement, on lui apprit que tous les actes antérieurs à 1860 étaient déposés aux Archives départementales et communales, quai Henri IV. Il s'y transporta, et trouva un employé (fort aimable) auquel il exposa sa requête, et le but poursuivi. Après une courte recherche, on constata que l'acte de décès existait effectivement.

— Très bien, répondit M. Renard ; alors, pourriez-vous me dire si Legendre est né à Toulouse ou à Paris ?

— Impossible, Monsieur. Il nous est absolument interdit de fournir des renseignements. Seulement, nous pouvons vous procurer une expédition de l'acte de décès pour le prix de 3 francs 75 centimes.

— Voici 3 fr. 75. Pouvez-vous m'écrire, sur un bout de papier, le lieu de naissance de Legendre ? Je voudrais bien savoir s'il est de Paris, ou de Toulouse.

— Impossible, Monsieur. Nous ne pouvons fournir l'expédition que dans un délai de trois jours. Il faut effectuer votre versement au guichet voisin.

Au guichet voisin, un second employé (non moins aimable que le premier) reçut avec une grâce exquise les 3 fr. 75. Et comme on lui proposait d'ajouter les frais d'envoi, pour qu'il voulût bien adresser l'expédition :

— Impossible, Monsieur ; nous n'envoyons jamais rien. Il faudra que vous ayez l'obligeance de revenir.

— Je l'aurai.

Et en même temps l'employé modèle (n° 2) tendait à son interlocuteur un reçu (n° 3467) où celui-ci lisait avec stupéfaction :

« Reçu de M. Legendre la somme de etc...., pour frais d'expédition d'un acte de décès. »

Paris, le 16 mars 1907.

Le Caissier des archives,
(Illisible). »

— Mais je ne m'appelle pas Legendre, et je ne suis pas mort. Je m'appelle Renard, et je suis toujours vivant.

— Ça ne fait rien, ça n'a pas d'importance.

Sur cette parole admirable, la conversation pris fin. Quelques jours après, M. Renard, ayant fait un nouveau voyage aller et retour d'un bout à l'autre de Paris, me remettait l'expédition de l'acte de décès, que je ne trouve pas d'un prix trop élevé : 1° parce qu'elle contient la solution d'une question d'histoire scientifique intéressante ; 2° parce que, en raison des circonstances que je viens de rappeler, elle fournit un petit paragraphe additionnel à l'inépuisable chronique de la sottise administrative.

En définitive, il est désormais acquis, d'après l'acte de décès, que Adrien-Marie Legendre était né à Paris, qu'il y est mort, en sa demeure, quai Voltaire, n° 9, à l'âge de 80 ans, le 9 janvier 1833, à six heures du matin (et non le 10 janvier, comme l'indiquent quelques biographies). Legendre à sa mort, était Membre de l'Académie des Sciences et officier de la Légion d'honneur.

C. A. L.

Sur le cercle passant par les pieds des bissectrices intérieures.

1. — Soient P et P' deux points quelconques du plan ABC. Nous désignons par A₁, B₁, C₁, A'₁, B'₁, C'₁ les intersections respectives de AP, BP, CP, AP', BP', CP' avec BC, CA, AB. Lorsque ces six points d'intersection sont concycliques, nous avons fait voir (*Nouvelles Annales*, Août 1906), que le point P' est le réciproque de l'anticomplémentaire d'un point dont les coordonnées barycentriques sont

$$\frac{a^2}{x(y+z)}, \quad \frac{b^2}{y(z+x)}, \quad \frac{c^2}{z(x+y)},$$

x, y, z étant les coordonnées barycentriques de P.

2. — D'après cela il est facile de voir, que si P est le centre I du cercle inscrit à ABC le point P' a pour coordonnées barycentriques

$$\frac{a}{a+4p \cos A}, \quad \frac{b}{b+4p \cos B}, \quad \frac{c}{c+4p \cos C}.$$